

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-249.

Loi pour faire droit à Marie Theresa Sckyra.

Préambule.

CONSIDÉRANT que Marie Theresa Sckyra, demeurant en la ville de Montréal-Ouest, province de Québec, épouse d'Erwin Sckyra, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Longueuil, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-deuxième jour de décembre 1951, en la cité de Montréal, dite province, et qu'elle était alors Marie Theresa Keefe; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution
du mariage.

1. Ce mariage est dissous par la présente loi et 15 demeurera à tous égards nul et de nul effet.